



Mariage mixte, aidez nous s'il vous plait

Par **chouchu**, le **06/09/2011** à **21:13**

Bonjour,

je suis français et ma petite amie gabonaise bien sur, sa fait 6 ans que nous nous connaissons, elle vient en france ou c'est moi qui part au gabon, bref, nous avons décidé de nous installer ensemble car la sa devient vraiment trop dure donc je l'ai demandé en mariage mais nous hésitons de nous marier en france ou au gabon, quelle est la meilleure solution ?

s'il vous plait aidez nous

nous avons pensé qu'elle vienne en france car je suis en CDI mais le souci il manquera un papier (certificat de coutume) comment elle peut le procurer ?

autre souci elle aura un visa de 2 semaines donc pendant le mariage elle sera sans papier car son visa aura expiré, comment ça se passe pour qu'elle soit dans les règles ? après le mariage car nous voulons pas vivre caché

merci d'avance

Par **mimi493**, le **06/09/2011** à **21:19**

1) le mariage au Gabon

Vous devez demander un certificat à mariage au Consulat de France du lieu du mariage. Une fois obtenu, vous vous mariez au Gabon en respectant les lois gabonaises.

Ensuite, vous devez faire transcrire le mariage en France. Une fois que vous aurez le livret de famille, elle demandera son visa long séjour "conjoint de Français"

2) Le mariage en France

Soit elle vient avec un visa long séjour en vue d'établissement en France "fiancé", très très dur

à obtenir

Soit elle vient avec un visa court-séjour

- vous vous mariez (vous planifiez son voyage pour qu'il tombe au moment du mariage, c'est juste un peu d'organisation)

- elle retourne dans son pays et demande son visa long séjour au Consulat, soit elle reste cachée 6 mois (avec preuves de vie commune) et demande son visa long séjour en préfecture.

Vu qu'elle a l'air d'avoir ses visas court séjour, que le cout du voyage n'est pas rhédibitoire, je conseillerais le mariage en France (pas besoin du CCM, pas besoin de transcrire)

Par **chouchu**, le **07/09/2011 à 14:37**

bonjour mimi493

pour le visa "fiancé" ont va laisser tomber car elle ne pourra pas l'obtenir.

pour se marier en france faut qu'ont dépose le dossier ensemble (je me suis deja renseigné a la mairie) donc quand on aura une date elle sera "sans papier" car son visa aura expiré depuis (visa de 1 semaine seulement)

par contre je comprend pas très cette phrase "soit elle reste cachée 6 mois (avec preuves de vie commune)" comment avoir une preuve commune et rester caché ?

malheureusement c'est la seule solution que je trouve : se marier en france

elle pas rentré dans son pays et je veut pas non plus car nous voulons plus être séparé
merci d'avance

Par **mimi493**, le **07/09/2011 à 14:51**

[citation]pour le visa "fiancé" ont va laisser tomber car elle ne pourra pas l'obtenir.

pour se marier en france faut qu'ont dépose le dossier ensemble (je me suis deja renseigné a la mairie)/[citation] ça, j'ai un doute. Demandez-leur sur quelle loi ils s'appuient pour exiger ça. La loi, au contraire, prévoit explicitement, qu'un des deux futurs époux peut vivre à l'étranger (article 63 du code civil)

L'officier de l'état civil peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires du service de l'état civil de la commune la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés.

Lorsque l'un des futurs époux réside à l'étranger, l'officier de l'état civil peut demander à l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente de procéder à son audition.

[citation]par contre je comprend pas très cette phrase "soit elle reste cachée 6 mois (avec preuves de vie commune)" comment avoir une preuve commune et rester caché ? [/citation]
factures EDF et autres aux deux noms par exemple, attestation de proches, tout ce qu'il est possible d'avoir

[citation]je veut pas non plus car nous voulons plus être séparé [/citation] ça fait 6 ans, un peu plus, un peu moins ...

Par **chouchu**, le **07/09/2011** à **17:14**

cela fait 6 ans et 2 mois qu'on est ensemble mais a chaque fois c'est moi qui va au gabon ou c'est elle qui en france

pour me marier au gabon il me faut un certificat de capacité a mariage (au cas ou si elle na pas le visa c'est moi qui va au gabon) mais je c'est pas comment le procurer

je retourne a la mairie la semaine prochaine pour demander sur quelle loi ils s'appuient

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **17:21**

le CCM c'est en quelque sorte un dossier de mariage (on demande les mêmes papaiers) mais qu'on demande au Consulat de France du lieu du mariage dans le pays étranger

Par **chouchu**, le **07/09/2011** à **18:59**

je doit donc me rendre sur place pour l'avoir ou ma fiancé peut le récupérer pour moi ?

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **19:48**

http://www.ambafrance-ga.org/IMG/pdf/mariage_au_Gabon_devant_autorites_locales.pdf

Par **chouchu**, le **08/09/2011** à **15:41**

merci pour le site

vous pensez après le mariage et 6 mois elle obtiendra la carte de sejour facilement ?

merci beaucoup de nous aidez c'est très gentil

Par **mimi493**, le **08/09/2011** à **18:10**

oui, car elle est de droit (je suppose qu'elle parle bien le français)

Par **chouchu**, le **08/09/2011** à **20:14**

oui elle parle française,c'est un pays francophone

Par **chouchu**, le **17/09/2011** à **18:22**

j'ai encore une dernière question : est-ce que j'aurai droit a l'APL en sachant qu'elle sera sans papier malheureusement!

ps : je travaille a temp plein (CDI)

merci d'avance

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **01:48**

Elle ne comptera pas pour personne à charge. Donc à vous de faire les calculs pour savoir si vous avez droit à l'aide au logement pour un foyer avec une seule personne et le montant de votre salaire

Par **chouchu**, le **18/09/2011** à **11:20**

oui je m'en douter un peu mais quand elle aura sa carte de séjour en sachant que qu'on sera marier j'aurai droit a l'APL je pense

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **11:52**

Faites la simulation sur le site de la CAF

Par **chouchu**, le **18/09/2011** à **15:54**

qu'est-ce que je risque si je l'hébergent en situation irrégulière (même après le mariage) car il parait que j'ai 30 000 euro d'amende plus 5 ans de prison ?

Par **chouchu**, le **22/09/2011** à **17:34**

help !!